

Réf: Dossier N° 095056

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « VIGNE ET MALT » en abrégé « VM »

Siège social Abidjan, Yopougon, ANANERAIE, Lot 270, Ilot 7

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03/03/2022, et enregistrés au CEPICI le 22/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « VIGNE ET MALT » en abrégé « VM »

Objet : VENTE DE BOISSONS ALCOLISEES ET NON ALCOOLISES
L'IMPORT ET EXPORT DE MARCHANDISES DIVERSES

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 7,000,000 F CFA divisé en (1400.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1400 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Yopougon, ANANERAIE, Lot 270, Ilot 7

Dirigeant(s) : Mlle SAKANOGO MARIAME (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-01818 du 01/04/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°14109/GTCA/RC/2022 du 01/04/2022

